



Élection à la Commission Consultative Paritaire Régionale des Pays de la Loire

4 décembre 2014



Qu'est ce que la CCPR?

Elle concerne les agents contractuels régionaux et sur budget d'établissement (quel que soit le type de contrat), les agents de CFA et CFPPA mais aussi les assistant-e-s d'éducation. Elle est obligatoirement consultée avant un licenciement et pour une sanction disciplinaire. Elle peut être saisie par tout agent pour toute question d'ordre individuel (non renouvellement de contrat, rémunération etc...). Elle est paritaire : il y a autant de représentant-e-s de l'Administration que des représentant-e-s des personnels, obligatoirement répartis entre catégorie A et catégories B et C. L'élection se fait sur sigle, et non pas sur liste, charge aux organisations syndicales de désigner les représentant-e-s à l'issue du scrutin.

Une liste d'UNION

Le SNETAP-FSU et le SYAC-CGT des Pays de la Loire conformément aux orientations nationales ont décidé de se présenter à vos suffrages de manière unitaire.

Pourquoi ?

- ⇒ **Pour mettre fin aux divisions syndicales qui n'apportent rien aux salariés,**
- ⇒ **Parce que nous sommes rassemblés pour défendre le service public d'enseignement agricole et tous les personnels,**
- ⇒ **Parce que l'unité, nous la construisons chaque jour sur le terrain**

La titularisation de tous les agents est notre priorité

Même si les militant-e-s et élu-e-s de nos organisations soutiennent et défendent leurs collègues non-titulaires et œuvrent pour que les conditions d'emploi des contractuel-le-s soient équivalentes à celles des titulaires, notre objectif reste l'accès de tous et toutes au statut de fonctionnaire.

**En votant massivement le 4 décembre pour la liste
d'union FSU / SYAC-CGT
vous faites le choix de représentant-e-s efficaces
qui vous défendent clairement.**



NOTRE BILAN 2011-2014

En 2011, alors que nous nous étions présentés séparément, le SNETAP-FSU avait obtenu la totalité des sièges tant pour la catégorie A que pour les catégories B et C. Les représentant-e-s étaient :

Catégorie A : Thierry NOUCHY, enseignant (CFPPA du Mans), Laurent DAVENEL, enseignant (CFA LAVAL), Sylvain MONCELET, enseignant (CFPPA Angers), Mickaëlle MARAQUIN, enseignante (CFPPA de Laval), Anais BURON, enseignante (CFPPA Angers), Jeanne Marie ROUSSEAU, enseignante, (CFPPA St Herblain),

Catégorie B/C : Jérôme BELLIER, secrétaire administratif (LEGTA Laval), Fatima REBIH, TEPETA (LEGTA Le Fresne), Gaël VOISIN, TEPETA, (LEGTA St Herblain), Frédérique CHAQUIN, secrétaire administrative, (CFPPA Nature), Maxime FERRE, TEPETA, (LEGTA St Herblain)

Ces représentant-e-s ont défendu pied à pied des agents qui avaient saisi pour certain-e-s la CCP pour non renouvellement de contrat et d'autres en procédure de licenciement. Ils ont dénoncé la déréglementation qui se généralise dans les établissements sur les contrats, sur les grilles de rémunérations, laissant libre cours aux directeurs et directrices pour la gestion des personnels. Vos représentant-e-s ont combattu également pour essayer d'aboutir à une harmonisation régionale des conditions de travail, de rémunération...

NOS ENGAGEMENTS

Dans la Commission Consultative Paritaire, les représentants SNETAP-FSU / SYAC-CGT des Pays de la Loire s'engagent à :

- combattre les licenciements et les non-reconductions de contrat,
- se battre pour obtenir qu'à fonctions égales, les contractuel-le-s aient un salaire et des droits égaux à ceux des titulaires,
- exiger l'extension des attributions de la CCP pour une amélioration des rémunérations, des avancements et des conditions de travail dans les établissements,
- lutter contre la précarité, et dans l'immédiat obtenir la transformation de tous les CDD en CDI en CFA/CFPPA.

Nos organisations se battent pour un véritable plan de titularisation, adapté à l'ensemble des non-titulaires et pour un texte réglementaire (décret ou arrêté) alignant les rémunérations, les conditions de travail, les prestations sociales, le droit à la formation et à la carrière sur ceux des fonctionnaires.

**Pour défendre ces exigences, votez le
4 décembre 2014 pour la liste unitaire
SNETAP-FSU / SYAC-CGT**

